

## TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT

---

# RAPPORT ANNUEL D'INFORMATION SUR L'IDENTITE DES PLATES-FORMES D'EXECUTION ET LA QUALITE DE L'EXECUTION « *RTS 28* »

---

**Année 2024**

**Tikehau Investment Management**  
Société de gestion agréée par l'AMF (GP-07000006) du groupe Tikehau Capital  
Société par Actions Simplifiée au capital de 2.528.900 Euros  
Siège social : 32, rue de Monceau (Capital 8) – CS 40121 - 75008 Paris  
Contact téléphonique : + 33 1 53 59 05 00 • Contact fax : + 33 1 53590520  
Société enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le n° 491 909 446

## **AVANT-PROPOS – TIKEHAU INVESTMENT MANAGEMENT**

Créée par Tikehau Capital fin 2006, Tikehau Investment Management (ci-après « *Tikehau IM* ») est la principale plateforme dédiée à la gestion d'actifs du Groupe Tikehau Capital.

**Tikehau IM est agréée par l'AMF depuis janvier 2007 en tant que société de gestion de portefeuille (sous le numéro GP-07000006) pour :**

- La gestion d'OPCVM (« *Organismes de placement collectif en valeurs mobilières* »)
- La gestion de FIA (« *Fonds d'investissements d'alternatifs* »)
- La gestion de portefeuille pour le compte de tiers (« *Mandats de gestion de portefeuille* »)

Plus d'information sur les activités de Tikehau IM sont disponibles sur le site internet de la société de gestion : <https://www.tikehaucapital.com/fr/our-expertise/liquid-strategies>.

### **1. INTRODUCTION**

Conformément à la réglementation en vigueur, Tikehau IM met à la disposition des investisseurs et investisseurs potentiels le présent document.

Sa production s'inscrit dans le cadre de l'activité de gestion de portefeuille pour le compte de tiers de Tikehau IM, la réglementation imposant annuellement la présentation des cinq principaux lieux d'exécution et intermédiaires de marché en termes de volume de négociation et de qualité d'exécution par catégorie d'instruments financiers, sur lesquels la société de gestion a exécuté des ordres de ses clients.

Il présente la liste des cinq principaux lieux d'exécution par catégorie d'instruments financiers pour l'année 2024, du 1 janvier 2024 au 31 décembre 2024, conformément aux normes techniques « *RTS 28* » ou Règlement délégué (UE) 2017/576 et à l'article 65 (5) du Règlement délégué (UE) 2017/565.

### **2. CHAMP D'APPLICATION**

Le présent document concerne exclusivement l'exécution des ordres liés à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers de Tikehau IM (gestion discrétionnaire), il ne concerne pas l'exécution des ordres liés à ses activités de gestion collective.

### **3. RAPPEL DES MODES D'EXECUTION DES ORDRES PAR TIKEHAU IM**

La politique de meilleure sélection et de meilleure exécution de Tikehau IM est disponible sur son site internet. Elle s'applique également dans son intégralité aux transactions effectuées dans le cadre de la gestion de portefeuilles pour le compte de tiers.

Tikehau IM, pour l'exécution des ordres résultant des décisions d'investissement des gérants pour le compte des portefeuilles gérés :

- Peut faire appel à des intermédiaires de marché ou « *brokers* » sélectionnés en amont pour exécuter les ordres (notamment sur les marchés règlementés dont elle n'est pas membre), ou,
- Exécuter elle-même les ordres - en dehors de marchés règlementés dont elle n'est pas membre - sur les marchés dits « *organisés* » (tels que des Systèmes Multilatéraux de Négociation ou « *Multilateral Trading Facility* » - MTF) et de gré à gré (ou « *Over-The-Counter* » - OTC). Les transactions sont alors exécutées face à des contreparties, exécutant des transactions pour leur propre compte (certaines pouvant être des internalisateurs systématiques pour certaines catégories d'instruments financiers comme des obligations au sens de la Directive MIFID II).

## 4. INFORMATIONS QUANTITATIVES ET QUALITATIVES SUR LES CINQ PREMIERES PLATES-FORMES D'EXECUTION ET LA QUALITE DE L'EXECUTION PAR CATEGORIE D'INSTRUMENT FINANCIERS

### 4.1. ACTIONS ET INSTRUMENTS ASSIMILES — ACTIONS & CERTIFICATS REPRESENTATIFS :N/A

### 4.2. INSTRUMENT DE DETTE

#### 4.2.1. OBLIGATIONS

Catégorie d'instruments	Instrument de dette : Obligations				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	0				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK (1VUV7VQFKU0QSJ21A208)	12%	10%			
SOCIETE GENERALE (02RNE8IBXP4R0TD8PU41)	12%	8%			
BOFA SECURITIES EUROPE SA (549300FH0WJAPEHTIQ77)	10%	8%			
J.P. MORGAN SE (549300ZK53CNGEEI6A29)	7%	8%			
BNP PARIBAS (ROMUWSFPU8MPRO8K5P83)	7%	4%			

*NB : La répartition des pourcentages d'ordres passifs et agressifs n'est pas disponible en raison de l'indisponibilité des données ou de leur inapplicabilité (ordres dirigés).*

- *Importance relative que Tikehau IM a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution*

1. Prix
2. Taille de l'ordre
3. Nature de l'ordre
4. Rapidité d'exécution
5. Probabilité d'exécution et dénouement

Dans certains cas cependant, la priorité du facteur retenu par Tikehau IM peut changer. Pour les instruments illiquides ou en cas de forte volatilité, une plus grande taille à un prix moins avantageux peut être préférée à une plus petite taille à un meilleur prix.

- *Description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres*

Tikehau IM n'a pas de liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres.

- *Description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus*

Tikehau IM n'a pas d'accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus.

- *Modification éventuelle de la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de Tikehau IM*

Tikehau IM n'a pas modifié la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans sa politique d'exécution.

- *Manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où Tikehau IM traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres*

La classification du client selon MiFID II n'a pas d'incidence sur les modalités de traitement des ordres, Tikehau IM n'applique pas de différences de traitement des ordres entre différentes catégories de clients.

- *Indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client*

Non applicable.

- *Explication de la manière dont Tikehau IM a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, notamment des données publiées en vertu du règlement délégué (UE) 2017/575*

Tikehau IM n'a pas utilisé de données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, notamment des données publiées en vertu du règlement délégué (UE) 2017/575.

- *S'il y a lieu, une explication de la manière dont Tikehau IM a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.*

Tikehau IM n'a pas utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.

#### **4.2.2. INSTRUMENTS DU MARCHÉ MONÉTAIRE : N/A**

#### **4.3. DERIVES SUR TAUX D'INTERET : N/A**

#### **4.4. DERIVES DE CREDIT : N/A**

#### **4.5. DERIVES SUR DEVISES**

##### **4.5.1. FUTURES ET OPTIONS ADMIS A LA NEGOCIATION SUR UNE PLATE-FORME DE NEGOCIATION : N/A**

#### 4.5.2. SWAPS, FORWARDS ET AUTRES DERIVES SUR DEVISES

Catégorie d'instruments	Dérivés sur devises : Swaps, forwards et autres derives sur taux d'interet				
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable de l'année précédente	0				
Cinq premières plates-formes d'exécution classées par volumes de négociation (ordre décroissant)	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie	Pourcentage d'ordres passifs	Pourcentage d'ordres agressifs	Pourcentage d'ordres dirigés
Goldman Sachs Bank Europe SE (8IBZUGJ7JPLH368JE346)	100%	100%			

*NB : La répartition des pourcentages d'ordres passifs, agressifs, dirigés n'est pas disponible en raison de leur inapplicabilité en l'espèce.*

- *Importance relative que Tikehau IM a accordée au prix, aux coûts, à la rapidité et à la probabilité de l'exécution ou à tout autre facteur, y compris qualitatif, dans son évaluation de la qualité de l'exécution*

1. Prix
2. Taille de l'ordre
3. Rapidité d'exécution
4. Probabilité d'exécution et dénouement

- *Description des éventuels liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres*

Tikehau IM n'a pas de liens étroits, conflits d'intérêts et participations communes avec une ou plusieurs des plates-formes utilisées pour exécuter les ordres.

- *Description de tout accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus*

Tikehau IM n'a pas d'accord particulier conclu avec des plates-formes d'exécution concernant les paiements effectués ou reçus, les rabais, remises ou avantages non monétaires obtenus.

- *Modification éventuelle de la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans la politique d'exécution de Tikehau IM*

Tikehau IM n'a pas modifié la liste des plates-formes d'exécution mentionnée dans sa politique d'exécution.

- *Manière dont l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients, dans le cas où Tikehau IM traite différemment diverses catégories de clients et où cela peut avoir une incidence sur les modalités d'exécution des ordres*

La classification du client selon MiFID II n'a pas d'incidence sur les modalités de traitement des ordres, Tikehau IM n'applique pas de différences de traitement des ordres entre différentes catégories de clients.

- *Indication du fait que d'autres critères ont été ou non privilégiés par rapport au prix et aux coûts immédiats lors de l'exécution des ordres des clients de détail, et une explication de la manière dont ces autres critères ont été déterminants pour atteindre le meilleur résultat possible en termes de coût total pour le client*

Non applicable.

- *Explication de la manière dont Tikehau IM a utilisé le cas échéant des données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, notamment des données publiées en vertu du règlement délégué (UE) 2017/575*

Tikehau IM n'a pas utilisé de données ou des outils en rapport avec la qualité d'exécution, notamment des données publiées en vertu du règlement délégué (UE) 2017/575.

- *S'il y a lieu, une explication de la manière dont Tikehau IM a utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.*

Tikehau IM n'a pas utilisé des éléments provenant d'un fournisseur de système consolidé de publication conformément à l'article 65 de la directive 2014/65/UE.

**4.6. INSTRUMENTS FINANCIERS STRUCTURES : N/A**

**4.7. DERIVES SUR ACTIONS: N/A**

**4.8. DERIVES TITRISES : N/A**

**4.9. DERIVES SUR MATIERES PREMIERES ET SUR QUOTAS D'EMISSION : N/A**

**4.10. CONTRATS FINANCIERS AVEC PAIEMENT D'UN DIFFERENTIEL : N/A**

**4.11. PRODUITS INDICIELS COTES (ETP) [FONDS INDICIELS COTES (ETF), EXCHANGE TRADED NOTES (ETN) ET EXCHANGE TRADED COMMODITIES (ETC)]: N/A**

**4.12. QUOTAS D'EMISSION : N/A**

**4.13. AUTRES INSTRUMENTS : N/A**